



Prestations musicales en allemagne

Par **Paul Doubliez_old**, le **24/11/2007** à **13:01**

Bonjour,

je suis fonctionnaire à Strasbourg, et musicien parallèlement.

Un grand hôtel allemand en Forêt Noire (à 60 km de Strasbourg) me propose une place de pianiste à raison d'une soirée par mois.

Dois-je payer mes impôts en Allemagne ou en France ? Si en France, comment dois-je procéder pour déclarer ces revenus occasionnels ?

Je ne suis pas Intermittent du Spectacle, puisque fonctionnaire dans mon activité principale, donc, en tant que particulier, ais-je le droit d'établir des factures pour ces prestations mensuelles, et si oui, quelles mentions doivent y figurer ? Si je n'ai pas le droit d'établir de factures, comment puis-je procéder ?

Merci beaucoup par avance pour votre réponse à mes questions.

Bien cordialement

Paul